



Commission des sondages

Dernière modification le 10 décembre 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Contactez-nous

Tél : [01 72 60 58 58](tel:0172605858) (tel:0172605858)

Courriel : secretariat@commission-des-sondages.fr (mailto:secretariat@commission-des-sondages.fr)

Site web : <http://www.commission-des-sondages.fr> (http://www.commission-des-sondages.fr)

• [↳ Formulaire de contact](http://www.commission-des-sondages.fr/commun/contact.htm) (http://www.commission-des-sondages.fr/commun/contact.htm)

Adresse postale

Conseil d'État
Place du Palais-Royal
75100 Paris 01 SP

Missions

La Commission des sondages, créée par la loi du 19 juillet 1977, est chargée d'assurer le respect de la qualité et l'objectivité des sondages d'opinion publiés et de réguler l'activité des instituts de sondage dans le domaine politique. Elle a pour objet d'empêcher que la publication de sondages électoraux vienne influencer ou perturber la libre détermination du corps électoral. Elle prévoit que la publication ou la diffusion des sondages électoraux s'accompagne d'indications précises, impose aux instituts de sondage de résumer dans une « notice » rendue publique les conditions d'élaboration des sondages qu'ils réalisent et est chargée de veiller au respect de cette réglementation.

Responsable(s)

- **Présidente**
Marie-Ève AUBIN
- **Secrétaire permanent**
Jean-Pierre PILLON

Pour en savoir plus

- Organigramme de la Commission des sondages (http://www.commission-des-sondages.fr/presentation/presentation_liste.htm)

Textes de loi et références

- Compétences de la Commission des sondages (http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068614&dateTexte=vig)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0